



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi le 8 août 2000 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Michel Tartre.

Étaient présents : monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2000-08-157

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant les items suivants:

- Adoption du règlement 388
- Rue Daoust, rue à circulation à sens unique

ADOPTÉE

2000-08-158

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2000

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyée par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juillet 2000, tel que présenté.

ADOPTÉE

2000-08-159

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS – JUILLET 2000

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés pour le mois de juillet 2000, au montant de **63,820.10\$**

ADOPTÉE

2000-08-160

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2000

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyée par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2000, au montant de **324,318.74\$**

ADOPTÉE



2000-08-161

No de résolution
ou annotation

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 386 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT
POUR TRAVAUX D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE
ÉTIENNE-TRUDEAU**

Attendu qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Étienne-Trudeau;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à 120,100\$;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 11 juillet 2000;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Lynn Legault-Niémi et résolu d'adopter le règlement numéro 386.

ADOPTÉE

2000-08-162

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 387 – RÈGLEMENT IMPOSANT UN
TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ
D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ**

Attendu que tous les abonnés d'un service téléphonique local sur le territoire de la municipalité ont accès à un service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1);

Attendu que la municipalité encourt des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 11 juillet 2000;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un règlement imposant un tarif aux fins de pourvoir aux coûts de financement et d'exploitation du service centralisé d'appels d'urgence;

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niémi appuyée par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le règlement numéro 387.

ADOPTÉE

2000-08-163

**ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PIÉTONNIER –
LOT 254-345**

Il est proposé par le conseiller Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité un acte notarié, afin d'annuler une servitude de passage piétonnier située sur le lot 254-345.

De plus, un mandat est donné à M. Jean Desharnais, notaire, à préparer ledit acte. Tous les frais sont payés à même le fonds général non autrement approprié.

ADOPTÉE



2000-08-164

No de résolution
ou annotation

**SIGNATURE – CONVENTION DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS
CADRES, 2000-2003**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller Benoit Aumais et résolu d'autoriser la directrice générale, Manon Bernard et messieurs les conseillers Jacques Sirois et Benoit Aumais, membres du Comité de relation de travail, à signer pour et au nom de la Municipalité la Convention de travail des employés cadres et ce pour les années 2000 à 2003.

ADOPTÉE

2000-08-165

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE – ÉQUIPEMENTS POUR LA STATION
D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Il est proposé par la conseillère Micheline Lévesque, appuyée par la conseillère, Lynn Legault-Niémi et résolu d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 9,742.45\$ du surplus libre, au poste budgétaire 02-414-00-521 (entretien et réparation du réseau d'égout) afin de payer les équipements suivants :

Un débitmètre et un indicateur transformateur pour la station d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2000

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau, et résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2000.

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports du département de la gestion du territoire – juillet 2000.
Dépôt du rapport informatif des services communautaires – juillet 2000.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – juillet 2000.
Dépôt de la lettre de la présidente de la Maison des Jeunes Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2000-08-166

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 388, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LE
CROISSANT LÉO-PAUL-DESROSIERS**

Attendu qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de pavage et d'éclairage sur le Croissant Léo-Paul-Desrosiers;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à 63,600.\$;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la session du 11 juillet 2000;
Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque et appuyée par la conseillère, Gisèle Péladeau, il est résolu d'adopter le règlement numéro 388

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2000-08-167

RUE DAoust – RUE À CIRCULATION À SENS UNIQUE

Attendu qu'à la suite d'une demande de citoyens résidant sur la rue Daoust, à l'effet de prévoir que ladite rue soit à circulation à sens unique;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de ces citoyens d'appliquer une telle norme;

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyée par la conseillère, Lynn Legault-Niémi et résolu de décréter la rue Daoust entre les numéros civiques 1 et 12, rue de circulation à sens unique d'est en ouest, et autorise le département de la Gestion du territoire à placer et à maintenir en place la signalisation routière requise afin d'identifier le sens de la circulation.

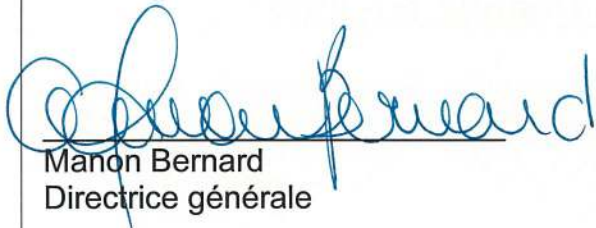
ADOPTÉE


2000-08-168

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de lever l'assemblée et ce à 20h30 heures.

ADOPTÉE


Manon Bernard
Directrice générale


Michel Tartre
Maire

/II

